

**A R R E T E**

**INTERDISANT LA CIRCULATION AUX POIDS LOURDS, ENSEMBLES AGRICOLES ET VÉHICULES DONT LE POIDS ROULANT AUTORISÉ EST SUPÉRIEUR A 3,5 TONNES**

**Route de Milin Ar Stang (VC n°8)**

**A compter du Lundi 4 mars 2024 pour une durée indéterminée**

**Le Maire de la Commune de Saint-Quay-Perros,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;  
VU le Code de la Route ;  
VU le Code Pénal ;  
VU l'état des lieux ;

**CONSIDÉRANT** que, par mesure de sécurité du fait d'un ouvrage hydraulique sous voirie fragilisé au niveau du Moulin de Milin Ar Stang, il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules d'un poids roulant autorisé supérieur à 3,5 tonnes, sur la route de Milin Ar Stang, à partir du **Lundi 4 mars pour une durée indéterminée.**

**- A R R Ê T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur à 3,5 tonnes est interdite, sur la route de Milin Ar Stang, à compter du **Lundi 4 mars pour une durée indéterminée.**

**Article 2** : Pendant la période d'interdiction définie à l'article 1, la circulation de tous les véhicules sera déviée par la route de Balaneyer d'un côté et la route du Petit Camp en Louannec de l'autre

**Article 3** : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription, sera mise en place par la commune de Saint-Quay-Perros.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 5** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 6** : La commune de Saint-Quay-Perros est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- Commune de Louannec
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 4 mars 2024

**HOUZET Olivier**

Maire



